



Saint-Nazaire Rapport du maire 2018

À tous les citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Nazaire,

En vertu de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, le maire Jules Bouchard dépose le rapport annuel de la municipalité de Saint-Nazaire exposant les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2017.

1. Rapport financier au 31 décembre 2017

La municipalité de Saint-Nazaire a terminé l'exercice financier 2017 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 269 988 \$ portant l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de la municipalité à 544 175 \$. L'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2017 s'explique principalement par des revenus de taxes spéciales de 20 000 \$ et de services supplémentaires au budget d'environ 23 000 \$, des revenus de subventions encaissés et non prévus au budget d'environ 46 000 \$ et servant au financement de dépenses effectuées au cours de l'exercice. Enfin, des dépenses d'un montant d'environ 163 000 \$ ont été reportées en 2018 et seront financées par l'excédent de fonctionnement de l'année 2017.

2. Rapport du vérificateur externe

Le rapport financier 2017 consolidé a fait l'objet d'un audit par la firme «Deloitte S.E.N.C.R.L.». Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Nazaire conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'auditeur indépendant émet également un rapport sur le taux global de taxation de la municipalité au 31 décembre 2017; ce taux étant de 1,4548 \$ / 100 \$ d'évaluation. Le taux global de taxation représente les revenus de taxes totaux de la municipalité (taxes foncières et de services) divisé par l'évaluation foncière moyenne de l'année. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que le taux global de taxation de l'exercice terminé au 31 décembre 2017 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences municipales.

3. Conclusion

Je tiens à vous rappeler qu'une copie du rapport du maire 2018 sera expédiée par la poste à tous les citoyens de Saint-Nazaire et qu'une copie sera affichée au bureau de la municipalité. Pour toutes questions ou informations, vous pourrez contacter le bureau de la municipalité et il nous fera plaisir de vous répondre.

Je tiens à remercier le conseil municipal ainsi que tous les employés(es) pour leur travail assidu et le suivi des dossiers effectués.

Ce 4 juin 2018


Jules Bouchard, maire